



Objet : répartition des juges saison 2018

Mesdames et Messieurs les Présidents de club,

La procédure 2018 de nomination des juges reprend en très grande partie celle des années passées.

La première étape de cette nomination commence par un appel à candidature des juges auprès des clubs.

Au vu des difficultés d'organisation de la dernière saison, à cause du non-respect de l'article RP9 du règlement sportif relatif à l'obligation des clubs classés en N1 et N2 de présenter au moins un juge sur chacune des compétitions, la pénalité financière de 80 €, prévue sera appliquée automatiquement en 2018. Les clubs de N1 et N2 se doivent de proposer **au moins un juge** par compétition et dans la mesure du possible les clubs de N3 doivent le faire également.

C'est pourquoi le retour des candidatures doit passer par vous, les responsables de clubs. Il vous reviendra de voir (clubs de N1 et N2) avec vos juges pour désigner **au minimum l'un** d'eux sur **chacune** des compétitions où vous avez des sportifs.

Afin de pouvoir vous permettre de répondre favorablement à cette règle, il faut rappeler quelques règles prévues par l'annexe 7 du règlement intérieur de la FFCK (« Règlement des juges et arbitres »).

D'une part, tout juge doit être à jour de sa licence. En cas de non-reprise de licence sur plus de deux ans révolus, la qualification de juge est réputée perdue.

D'autre part, l'interruption d'exercice, dans les fonctions de juge, peut entraîner la perte de cette qualité. Le délai de cette interruption d'exercice est pour la course en ligne / marathon, de 4 compétitions sur les 4 dernières années.

En outre, il faut respecter la classification des juges. Pour mémoire, il existe principalement pour notre discipline, 3 sortes de juge :

- les jeunes officiels qui peuvent officier sur toutes les compétitions sous la responsabilité d'un juge qualifié,
- les juges interrégionaux qui peuvent officier sur toute compétition d'accession au championnat de France et aux championnats de France sauf aux postes de starter, de premier juge à l'arrivée, de responsable de portage et chef des officiels,
- les juges nationaux qui peuvent officier sur toute compétition de l'animation nationale.

Enfin, un juge peut être compétiteur à condition que « cela n'occasionne pas de difficulté d'organisation, et qu'il n'assume pas les fonctions de chef des officiels, de starter, de premier juge à l'arrivée ou de responsable du portage (marathon) ». Pour éviter les dites difficultés, le club qui souhaiterait proposer un juge compétiteur devra en proposer un deuxième (qui peut être compétiteur aussi) pour permettre de le remplacer à son poste, lorsqu'il ira faire sa ou ses courses. Par contre, l'organisateur n'aura à sa charge qu'un seul juge.

Le respect de ces différentes conditions sera vérifié par la commission nationale.

Pour les clubs N3, il est rappelé que l'article RP61.1 du règlement sportif 2017 de la course en ligne / marathon (qui devrait être repris dans la version 2017) permet à ce qu'un même juge puisse représenter plusieurs clubs si ces clubs sont tous en N3 et appartiennent à un même comité régional. Nous vous remercions par avance d'alerter vos juges de la règle 4 (compétitions) sur 4 (ans).

Avec la saison sportive qui commence très tôt, la **remontée des candidatures** devra se faire au **plus tard pour le 15 décembre**, merci d'avance de respecter les délais. Une réunion téléphonique des coordonnateurs interrégionaux devrait se tenir début janvier afin de travailler la proposition des juges pour la remettre à la commission nationale. L'objectif est de pouvoir nommer définitivement les juges sur toutes les compétitions interrégionales et nationales dès le 15 février 2018.



A retenir pour les personnes susceptibles d'être chefs des officiels, la formation annuelle (avec les R1 des compétitions de l'animation nationale 2018, dans la mesure du possible) sera organisée sur Paris, la date vous sera communiquée ultérieurement.

Certains clubs n'ayant pas ou plus de juges, la commission nationale organisera des formations au cours des quatre premiers mois de 2018 et une session d'examen de juge national sera, dans la mesure du possible, faite lors des championnats de France de fond et des championnats de France de vitesse. Le calendrier et le lieu des formations vous seront communiqués rapidement.

Amitiés sportives,

Le Président de la Commission nationale de la Course en ligne / marathon / paracanoë

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Daniel Bonin', enclosed within a large, loopy oval scribble.

Daniel BONIN

Le référent national de juges de course en ligne / marathon / paracanoë

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick Masson', enclosed within a large, loopy oval scribble.

Patrick MASSON



**REPONSE à envoyer, au plus tard le 15 décembre 2018 par mail :**

- 1)- Au président de la commission nationale de course en ligne à l'adresse mail suivante [daniel.bonin58@gmail.com](mailto:daniel.bonin58@gmail.com)  
 2)-Avec copie à la coordinatrice nationale des juges ([pmasson@ffck.org](mailto:pmasson@ffck.org)) et aux coordonnateurs interrégionaux des juges (voir leurs coordonnées ci-dessous)

Nom des juges	Prénom des juges	Numéro de licence	Ville de résidence	Email	Téléphone	Juge interrégional (mettre IR) ou national (inscrire N)

Référent pour l'inter région EST	Référente pour l'inter région NORD	Référent pour l'inter région OUEST	Référent pour l'inter région SUD
Edwige BAKKAUS Tél. : 06 42 75 20 25 Email : <a href="mailto:edwigebakkaus@yahoo.fr">edwigebakkaus@yahoo.fr</a>	Bernadette RENARD Tél. 03.21.59.10.63 Email : <a href="mailto:daniel.renard62@orange.fr">daniel.renard62@orange.fr</a>	Hervé MIOSSEC Tél. 02.97.51.02.70 Email : <a href="mailto:hervé.miossec@wanadoo.fr">hervé.miossec@wanadoo.fr</a>	Philippe BRETZNER Tél : 04 68 31 30 91 Email : <a href="mailto:bretzner.philippe1@orange.fr">bretzner.philippe1@orange.fr</a>



**Précisez dans le tableau ci-dessous les souhaits de vos juges :**

<i>manifestation</i>	<i>date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Nom(s) du ou des juge(s)</i>	<i>Compétiteur : Oui / Non</i>	<i>Poste qu'il préférerait occuper</i>	<i>Poste qu'il ne souhaiterait pas occuper</i>	<i>Poste indifférent (oui-non)</i>
Sélective Nationale Fond monoplace	10 - 11 mars	IR Est: Dijon					
		IR Nord: Mantes ou Lille					
		IR Ouest: Orléans					
		IR Sud: Périgueux					
Championnat de France de Fond monoplace & équipages	01 – 02 avril	IR Nord: Parc de l'Ailette					
Sélective Nationale Vitesse	21 – 22 avril	IR Est: Mulhouse					
	21 – 22 avril	IR Nord: Vaires sur Marne					
	26 - 27 mai	IR Sud: Libourne					
	21 – 22 avril	IR Ouest: Vitré					
Sélective Nationale Vitesse	02 - 03 juin	IR Est: Vichy					
	02 - 03 juin	IR Nord: Boulogne sur Mer					
	02 - 03 juin	IR Ouest: Laval					
	26 - 27 mai	IR Sud: Libourne					
Championnat de France Vitesse et National de l'Espoir	11 – 15 juillet	Poses					
Sélective Nationale Marathon	12 – 13 mai	Decize					
	17 juin	Charleville-Mézières					
	02 septembre	Angers					
	02 septembre	Argentat					
Championnat de France Marathon	15 - 16 septembre	Libourne					